

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 09-2018
RENOUVELLEMENT ET AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES
FONCTIONNAIRES ET MOYENS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU AUPRES DU
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU**

Le vendredi 06 avril 2018 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 30 mars 2018

Etaient présents (25 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUE	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Michel CASSOU	Titulaire
	Serge CASTAIGNAU	Titulaire
	Pierre HONDET	Titulaire
	Jacques JANY	Titulaire
	Michel LAURIO	Titulaire
	Maïthé MIRASSOU	Titulaire
SIVU des Baïses	Colette CAPIN	Titulaire
	Pierre MUCHADA	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Claude MORLAS	Titulaire
	Bernard MASSIGNAN	Titulaire
	Jean-Pierre SARRABERE	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagoin	Bernard ARRABIE	Titulaire
	Bernard OMS	Titulaire
	Christine MARQUE	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre BARBEROU	Titulaire
	Alain LUCOT	Titulaire

Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Pierre BASSE CATHALINAT	Titulaire
	Jean-Marie BERCHON	Titulaire
	Alain CAPERET	Titulaire
	Guy CHABROUT	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel CAPERAN	Titulaire
	Victor DUDRET	Titulaire
	Roger PEDEFLOUS	Titulaire
	Bernard SOUDAR	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	André CASSOU	Titulaire

Etaient absents ou excusés (20 délégués) :

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Pascal BONIFACE	Titulaire
	Jean-Pierre CAZALERE	Titulaire
SIVU des Baïses	Encarnacion CANTON	Titulaire
	Claude PIDOT	Titulaire
	Jacky SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard CAZENAVE	Titulaire
	Sylvie POUTS	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Gabriel CANEROT	Titulaire
	Jean-Jacques CLAVERIE	Titulaire
	Michel CONDOU-DARRACQ	Titulaire
	Francis ESCALE	Titulaire
	Jean-Pierre HOURCQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel BERNOS	Titulaire
	Gérard GUILLAUME	Titulaire
	Pascal MORA	Titulaire

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (suite)	Xavier POURTAU	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	Michel ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	Loïc COUTRY	Titulaire
	Jean-François LETARGA	Titulaire
	Henri POUSTIS	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur principal, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, personnels mis à disposition du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) : Victor DUDRET, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Objet : Renouvellement et avenant à la convention de mise à disposition des fonctionnaires et moyens du Syndicat intercommunal du gave de Pau auprès du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition des fonctionnaires et moyens du Syndicat intercommunal du gave de Pau (SIGP) a été conclue entre ledit syndicat et le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) le 20 juillet 2015, expirant le 30 mars 2018.

Il indique que par délibération en date du 14 décembre 2017, le comité syndical a délibéré pour conclure un avenant à cette convention de mise à disposition, afin de tenir compte notamment des mouvements d'agents opérés en 2016 et 2017 et de l'évolution des temps de mise à disposition de chaque agent, et afin de renouveler cette convention à compter du 30 mars 2018 jusqu'à la dissolution du SIGP (en tout état de cause pour une durée maximum de trois ans).

Néanmoins, Monsieur le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, a fait une observation au SIGP relative à l'absence de saisine préalable de la CAP. Pour tenir compte de cette observation et pour s'inscrire en conformité avec l'article 30 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les commissions administratives compétentes (catégorie A et catégorie C) ont été saisies le 20 février 2018.

Par avis en date du 06 mars 2018 et du 21 mars 2018, elles ont émis un avis favorable à ces mises à disposition.

Le Président indique qu'il convient donc de délibérer à nouveau et suite à la consultation des CAP afin d'approuver le principe de la conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition des agents et moyens du SIGP auprès du SMBGP, et afin de renouveler cette convention du 30 mars 2018 jusqu'à la dissolution du SIGP.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE** le renouvellement de la convention de mise à disposition à compter du 30 mars 2018 jusqu'à la dissolution du Syndicat intercommunal du gave de Pau (en tout état de cause pour une durée maximum de trois ans).
- APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition proposé en annexe.
- HABILITE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la signature de l'avenant n°1 à la convention et au renouvellement de la mise à disposition des fonctionnaires du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU" in two lines.

Michel CAPERAN

